Compte-Rendu du Conseil Municipal
Séance du 05 février 2024 à 20h30

L'an deux mil-vingt-quatre, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-neuf janvier, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Éric HAUER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10 ; Pouvoir : 01 ; Absents : 03

Présents :
Mesdames Sandra BELMONTE, Odile GILLET, Annick GIRARD, Diane ROGER.
Messieurs Éric HAUER, Stéphane VEDRINES, Sébastien CHAVENEAU, Christian BEAUDIN, Jordan CHASTAGNET, Bertrand GAUBICHER.

Pouvoir :
Xavier LECOMTE donne pourvoir à Jordan CHASTAGNET

Absents : Madame Carole FERRE
Messieurs Olivier HURIER, Romain MITTEAU

Odile GILLET est désignée secrétaire de séance.

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance débute à 20h35.

1 – Approbation Procès-verbal n° 10-2023

Le procès-verbal n° 10-2023 n'ayant pas pu être réalisé par le secrétaire de séance, Monsieur Bertrand GAUBICHER. Il est proposé à l'assemblée de reporté ce vote au prochain conseil municipal.

Les élus présents acceptent ce report.

2 – Budget commune : vote autorisation ouverture des crédits au quart des dépenses en Investissement.

Pour le paiement des factures d'investissement, il convient d'ouvrir, comme chaque année, les crédits à hauteur du quart des dépenses de l'année 2023. En 2023 l'investissement voté était de 158 245,79€. Le quart de cette somme représente 39 561,44€.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'ouverture de ces crédits à l'unanimité.

3 – Budget eau/assainissement : vote autorisation ouverture des crédits au quart des dépenses en Investissement.

Pour le paiement des factures d'investissement, il convient d'ouvrir, comme chaque année, les crédits à hauteur du quart des dépenses de l'année 2023. En 2023 l'investissement voté était de 386 864,54€. Le quart de cette somme représente 96 716,13€.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'ouverture de ces crédits à l'unanimité.

4 – Délibération Contrat ADN Access avec La Poste

La Poste nous a fait parvenir un devis et une lettre précisant les conditions de l'aide à la dénomination et numérotation des voies, de la commune. Le montant est de 2 862,41€/HT. Comme prévu initialement. Voir pièces annexées.

Question de Jordan CHASTAGNET : La proposition de tarif est-elle la même pour le PREMIUM que pour l'ACCES ?
Réponse de Monsieur le Maire : Oui, la proposition est au même tarif que l'ACCES pour la prestation du PREMIM.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition de contrat ADN Access de La Poste.

5 – Délibération concernant le projet panneaux photovoltaïque :

La Préfecture demande aux communes voisines de Vienne en Val de se prononcer sur le projet de centrale Panneaux photovoltaïques au Sol.
Cette demande est faite auprès de toutes les communes limitrophes de l'endroit de l'implantation.

Il s'agit simplement d'un avis pour la Préfecture. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

6 – Délibérations, devis pour le travail de reliure des documents d'état civil.

Des devis ont été demandés, le mieux disant et sécurisé est celui de FABREGUE. Ils se déplacent à la mairie pour venir chercher les documents, afin de les rattacher. Les précédents registres avaient déjà été fait par eux. Ceci créera une homogénéité. Il est proposé d'autoriser le Maire à signer ce devis d'un montant de 774,00€ / HT pour 6 livres (Mariage, naissances, décès). Cela fait 20 ans que ça n'a pas été fait. Une délibération doit être faite pour autoriser M. le Maire à signer le devis.
Depuis l'envoie de la convocation, un nouveau devis a été reçu de la part de Berger Levreau pour un montant de 556.20 €/HT pour des reliures identiques. Il est donc proposé aux conseillers municipaux de choisir cette proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal a accepté de valider le devis de 556.20 € HT de la société Berger Levreau à l'unanimité.

7 – Délibération Recensement de la population, désignation des recenseurs :

Les recenseurs avaient été contactés, il y a maintenant plusieurs mois pour savoir s'ils étaient d'accord pour faire ce travail pour la municipalité sous la direction de l'INSEE. Pour la légalité, une délibération désignant les agents recenseurs de la commune de Vannes-sur-Cosson doit être faite.

Mme Delphine CHASTAGNET et M. Patrick DUHAMEL avaient donnés leur accord pour s'engager dans cette tâche. Avant de délibérer sur cette proposition, Monsieur le Maire et Jordan CHASTAGNET sortent pour ne pas être partis prenante à ce vote.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'engagement de Mme Delphine CHASTAGNET et de Monsieur Patrick DUHAMEL en tant qu'agents recenseurs sur la commune à l'unanimité.

8 – Délibération Montant de l'indemnité des recenseurs

Une indemnité pour compenser leur activité et dévouement pour la commune. Je les remercie. Une dotation de 1227,00€ est accordé à la commune. Une délibération doit être faite pour déterminer le montant de l'indemnité que la commune accordera aux agents recenseurs.

Pour cette nouvelle délibération, Monsieur le Maire et Jordan CHASTAGNET restent en dehors des votes afin de ne pas être partis prenante pour ce vote.

Avant de délibérer sur le montant de l'indemnité accordée aux agents recenseurs, Christian BEAUDIN demande si la commune peut supporter sur son budget un montant de 800 € (soit 400 € pour chaque agent) en complément de la dotation donnée par l'INSEE. Cela est bien entendu possible.

Après délibération, le Conseil Municipal propose d'allouer une indemnité de 1000€ aux deux agents recenseurs. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9 – Défense incendie : avancement du dossier

Le dossier de la protection contre les incendies au niveau du Haut des Tuileries sur la commune de Vannes-sur-Cosson avance.

La société Véolia a été contactée pour estimer le coût d'un prolongement du réseau d'eau afin d'installer un nouveau poteau. Nous avons reçu un devis pour l'installation d'un poteau incendie au niveau du numéro 1686 route de Tigy**.**

Pour le chemin du Haut des Tuileries, Véolia nous indique qu'il n'est pas possible de mettre un poteau incendie en raison du débit qui ne serai pas suffisant.

Il est proposé de demander un devis pour une bâche et de faire une demande de subvention concernant la mise en place d'un nouveau poteau.

10 – Délibérations pour changement des portes du Gîtes et demande de Subvention :

Des devis ont été fait pour remplacer les portes du gîte qui ont des problèmes d'étanchéités et d'isolation.
Voir le devis joint. (Voir document joint).
Il est proposé que les travaux soit fait par l'entreprise CHALUMEAU pour un montant de 5 885,00€/HT.
Nous devons délibérer pour accorder à M. le Maire de signer le devis et de faire les demandes de subvention afin de changer les portes.

Il est proposé à Monsieur le Maire d'effectuer des demandes de subventions auprès de la COMCOM et éventuellement auprès de Loiret Tourisme.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire afin qu'il puisse effectuer les demandes de subventions et signer le devis de l'entreprise CHALUMEAU pour un montant de 5 885,00 €/HT. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

11 – RH Délibération ouverture de poste :

L'agent technique en charge principalement des espaces verts communaux prend ses droits à la retraite à compter du 1er avril 2024. Il convient de procéder à son remplacement.

Une annonce est déjà mise en ligne sur le site du Centre de Gestion du Loiret et sur Pôle Emploi. Nous avons reçu plusieurs candidatures.
Il faut ouvrir un poste en CDD basé sur 35h00 selon la base qui ont été faites en ligne.

Monsieur le Maire évoque le fait que la Commission RH va devoir se réunir afin de statuer sur les candidatures reçues à ce jour et de proposer des entretiens aux personnes en adéquation avec le profil recherché.

Pour information, le poste sera proposé pour un an afin de pouvoir évaluer les compétences de la personne retenue.

Christian BEAUDIN demande pourquoi faut-il tout d'abord effectuer une fermeture du poste de l'agent et non le supprimé plus tard. A ce jour, il s'agit simplement d'un remplacement et non d'une suppression de poste.

La fiche de poste a été quelques peu modifiée, des demandes d'habilitations possibles (habilitations électriques,) pourraient être un plus ainsi que des compétences dans le bricolage et autre.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'ouverture d'un poste d'agent technique en CDD de 35h.

12 – RH Délibération ouverture d'un poste de secrétaire adjointe :

Suite au changement de grade de la secrétaire adjointe administratif principale 2ème classe, qui passe à l'ancienneté au poste de secrétaire adjointe administratif principale 1ère classe. Nous devons créer ce nouveau poste et fermer le précédent.
Ce poste de 1ère classe est ouvert à compter du 1er mars 2024

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour l'ouverture d'un poste de secrétaire adjointe administratif principal 1ere classe.

13 – RH Délibération Fermeture du poste de Secrétaire adjointe 2ème classe :

Vote de la fermeture du poste de secrétaire adjointe administratif principale 2ème classe qui n'a plus lieu d'être à compter du 1er mars 2024.

Christian BEAUDIN demande s'il est obligatoire d'effectuer cette fermeture de poste et qu'il pourrait être compliqué par la suite de pouvoir le rouvrir ?

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la fermeture du poste de secrétaire adjointe administratif principale 2ème classe pour le 1er mars 2024 à 9 voix pour et une abstention (Jordan CHASTAGNET).

14 – Informations

a) Réserver **la date du 09 juin 2024**, jour des élections Européennes. Il faudra penser à faire un tableau afin que chaque Conseiller puisse de positionner.
b) Terrain Mme DUCLOUX, ne souhaite plus vendre car il faudrait qu'elle subdivise son terrain.
c) Prochains conseils Municipaux : Lundi 18/03/2024, Mercredi 10/04/2024

15 - Questions diverses

1°/ Christian BEAUDIN questionne par rapport au planning prévisionnel des travaux de rénovation du bar/tabac. Quand aura lieu le lancement des appels d'offres et quel sera le montant des travaux. Date du vote par rapport au montant ? Sur combien d'annuités le remboursement est-il prévu ?
Monsieur le Maire explique que le montant du projet est d'environ 280 000 € et que des demandes de subventions auprès du PETR sont en cours. Les remboursements peuvent se faire entre 10 à 15 ans.
Il y aura aussi des rentrées d'argent de par les loyers. Le rester à charge de la commune sera de 20 % minimum, comme la loi le prévois.

2°/ Christian BEAUDIN demande si la fermeture d'une classe est prévue car il en a entendu parler lors des vœux du maire de VILLEMURLIN.
Sébastien CHAVENEAU évoque qu'il ne s'agit pas de fermeture de classe, mais de suppression de poste d'enseignants. Et qu'au vu du nombre d'inscription pour cette année, il est difficilement tenable de pouvoir garder une classe ouverte pour la rentrée prochaine.
Il s'agira d'un arbitrage entre les maires des trois entités et qu'un maire peut s'il le souhaite fermer une classe.

3°/ Patrick DUHAMEL questionne sur le fait que le bar/tabac pourrait fermer et quand vont arriver les nouveaux locataires.
Christian BEAUDIN dit qu'il devrait fermer dix semaines pour travaux.
A ce jour, les futurs repreneurs n'ont toujours pas effectué les stages obligatoires pour exercer. Ce qui repousse leur arrivée.

4°/ Patrick DUHAMEL évoque le fait que les deux médecins qui exercent à Tigy auraient demandé à pouvoir s'implanter sur la commune et que cela aurait été refusé. Est-ce une rumeur ou une information ?
Christian BEAUDIN indique qu'au temps de Rousse Lacordaire les médecins avaient été reçu mais que la question n'avait pas été abordée. Annick GIRARD précise qu'à l'époque aucun local sur la commune ne pouvait les accueillir rapidement.

5°/ Y-a-t-il une date de prévue par rapport aux chemins ? réponse de Sébastien CHAVENEAU en charge de ce dossier : « Il faut que je trouve de la disponibilité ».

La séance du Conseil Municipal est close à 22h07.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 18 mars 2024.